

Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis*

Code Natura 2000
2330
Code EUNIS
E1.94



Corynéphore blanc



Lichen (*Cladonia* sp.)



Pelouse ouverte à Corynéphore

Surface SIC : 0,63 ha

Intérêt patrimonial	Faible	Moyen	Fort
Typicité	Faible	Moyenne	Bonne
Représentativité	Faible	Moyenne	Bonne
Etat de conservation	Mauvais	Moyen	Bon

Description générale

Végétation pionnière colonisant les sables siliceux plus ou moins mobiles, elle présente un aspect de pelouse très écorchée avec un recouvrement herbacé faible, progressivement colonisée par un tapis de mousses et lichens. Les touffes bleutées éparées du Corynéphore, accompagnées d'annuelles thermophiles, donnent la physionomie au groupement. La fixation du substrat entraîne le développement d'espèces vivaces et le remplacement de l'habitat par la pelouse acide puis la lande sèche. Limitée en France aux régions atlantiques ou subatlantiques de terrasses d'origine alluviale ou éolienne.

Espèces caractéristiques

Corynéphore blanc (*Corynephorus canescens*)
Astérocarpe blanchâtre (*Sesamoides purpurascens*)
Thym du groupe serpolet (*Thymus gr.serpyllum*)
Lichens et Bryophytes

Valeur écologique et patrimoniale

Les conditions pédologiques exceptionnelles nécessaires à sa formation et son extrême fragilité expliquent la rareté de l'habitat.

Les espèces présentes sont diversifiées et très originales du fait de leur forte adaptation à ce milieu particulier. Le caractère xérophile du groupement explique son intérêt pour les insectes et les reptiles notamment.

Etat de conservation

Une seule station de cet habitat est présente au nord du site Natura 2000 près des captages d'eau Cristalline. Cet habitat en cours de fermeture par la lande sèche.

D'autres secteurs sableux ont pu accueillir cet habitat avant leur enrésinement massif. Seules des perturbations mesurées, d'origines animales (lapins, taupes, grands herbivores) ou anthropiques peuvent maintenir cet habitat pionnier, alors que toutes modifications de l'occupation du sol lui sont préjudiciables. Une gestion dynamique est donc indispensable à court terme pour préserver la station actuelle et à moyen terme pour recréer des conditions favorables sur de nouveaux sites.